

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

SEANCE DU 27 MARS 2023

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 + 2
procurations**

L'an deux mille vingt-trois et le 27 du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, FEDERICO Fatiha, ROUCOLLE Lilian, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, BOLASELL Claire-Marie, SABARDEIL Manon, COLARD Lionel, GERBOLES Henri, LIRONCOURT Agnès.

Absents ayant donné procurations : FORNELLI Sandra à COGEZ Aline, LAFFITTE Patrick à WALLEZ René

Date de convocation : 21 mars 2023

Madame RAMIREZ Anne-Marie est désignée comme secrétaire de séance.

DEL03202303

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que le résultat de clôture de l'année 2022 de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 622 760.37 €

Le résultat de clôture cumulé de l'année 2022 montre que la section d'investissement est excédentaire d'un montant de 672 424.32 €.

Il est proposé pour financer les nouvelles opérations 2023, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la totalité à savoir 622 760.37 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, de 15 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 622 760.37 € au compte 1068 pour sa totalité au budget primitif 2023.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS